



Garde d'enfant droit de paternités

Par **Marine54300**, le **28/05/2013 à 18:49**

Bonjour je vous écris pour vous faire part d'un souci qui me travaille. Mon fils a 9 mois et le père de l'enfant l'a reconnu mais depuis le début de ma grossesse jusqu'à aucune nouvelle et pas de pension et à 3 mois de grossesse j'ai porté plainte car il m'avait frappé il a été reconnu violent. J'ai très peur pour l'avenir. Peut-on enlever le droit de paternité avant les 3 ans ? Merci beaucoup. rnDrouin marine

Par **chouchou59**, le **28/05/2013 à 19:16**

Bonjour,rnrnVous devriez faire appel à un avocat pour qu'il vous verse la pension alimentaire. S'il refuse de vous la donner, vous pouvez le conduire en justice. Sinon, vous pouvez vous adresser au JAF (juge des affaires familiales), il vous renseignera et entamera les procédures nécessaires.rnrnCordialement.

Par **cocotte1003**, le **28/05/2013 à 19:32**

Bonjour, tant qu'il n'y a pas de jugement, le père peut refuser de verser une pension. C'est à vous de saisir le JAF pour en obtenir une. Pour enlever ses droits au père, il faudrait qu'il y ait violence sur l'enfant. Vous pouvez demander à ce que les visites du père se fassent en milieu fermé ou sous la surveillance d'une tierce personne, cordialement

Par **Marine54300**, le **28/05/2013** à **19:34**

Il ne me donne aucune nouvelle ni rien je n'en veut pas de pension j'aimerais juste qu'il nous laisse tranquille de plus qu'il est dans l'alcool et la drogue je veux préserver mon enfant et ne pas le mettre en danger